



Déclaration de la FNEC-FP-FO  
CHSCT33 exceptionnel du 8 octobre 2021

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les membres du CHSCT33,

Nous commençons une année fatigante pour tous les personnels de l'Éducation Nationale qui voient encore leurs conditions de travail largement mises à mal non seulement du fait des dispositions sanitaires mais aussi du fait que ces dernières mettent en exergue les faiblesses de notre système de gestion des personnels.

Dès la rentrée de septembre 2021, le manque de remplaçants et même de titulaires a été flagrant : psy-En, professeur documentaliste, AED, enseignants... A ce jour, ce manque n'est toujours pas complètement pourvu. La difficulté à recruter devient donc évidente et celle-ci a rendu la rentrée bancale et très inconfortable dans de nombreux établissements.

De plus, les collègues en demande de temps partiel ne sont parfois pas entendus et sont aussi mis en difficulté dans un contexte pressurisé et fatigués. Les classes surchargées avec des effectifs dépassant 30 élèves en collège et 24 dans le premier degré rendent la situation encore plus compliquée pour simplement enseigner et éduquer.

C'est dans ces conditions que la FNEC FP FO se demande : Comment appliquer raisonnablement des protocoles sanitaires si peu harmonisés et si peu cohérents selon les établissements? Comment aérer des salles remplies au-delà de toute raison ? Comment garantir un enseignement quand tant de questions sanitaires se posent avant même de commencer toute instruction ? Comment interpréter une grille de protocole sanitaire par niveaux de couleurs et adapter, au local, un besoin national?

En plus de cela, entre maintenant en jeu la gestion de la vaccination. Ces débats, personnels, intimes et familiaux, entrent au coeur des écoles, au coeur des classes et questionnent encore les conditions de travail dans les établissements scolaires. Les équipes doivent même s'inquiéter des passes sanitaires des élèves pour toutes les sorties, mais légitimement, n'ont pas de droit de regard sur ceux-ci.

Par ailleurs, depuis le 5 août 2021, la loi relative à la gestion de la crise sanitaire impose, à certains agents de la fonction publique, l'obligation vaccinale ou la détention d'un passe sanitaire sous peine de suspension des fonctions, du contrat et donc du traitement. Dans l'éducation nationale, la vaccination obligatoire s'impose aux Psy En, aux personnels de santé scolaire et aux personnels affectés en établissements sociaux et médico-sociaux depuis le 15 septembre. Alors que

le nombre de postes dans ces établissements est notoirement insuffisant pour prendre en charge les élèves à besoins particuliers, on envisage de suspendre les personnels non vaccinés. Si une solution de réaffectation est évoquée par la loi, elle l'est après trois jours sans traitement ni salaire ni réelle obligation de résultat. Pour la FNEC FP FO, c'est une sanction déguisée. Nous vous demandons que ces situations soient anticipées comme le prévoit la circulaire Fonction publique et que des solutions moins brutales soient proposées en amont.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que l'enseignement a bien changé : on compte 30 % de notifications MDPH supplémentaires en Gironde, des élèves ULIS inclus dans les classes mais pas dans les listes de classe, des élèves à besoins particuliers de plus en plus nombreux dans les écoles comme dans les collèges, ce qui, certes, se justifie après deux années aussi chaotiques que celles que nous venons de vivre. Ainsi, le premier des moyens pour adapter, inclure et différencier est l'AESH. Mais, à travers eux, nous pouvons constater le chaos de l'inclusion systématique : comment justifier la souffrance de ces personnels mal payés, mal traités et peu reconnus ? Les AESH doivent dorénavant remplir des fiches recensant leurs heures connexes, les AESH doivent mutualiser leur temps de travail auprès d'enfants toujours plus nombreux, les AESH doivent accepter un salaire bien trop faible pour des responsabilités cruciales et des missions indispensables. Depuis la mise en place des PIAL, les conditions de travail des AESH se sont nettement dégradées alors qu'ils étaient annoncés par Jean-Michel Blanquer et par le site de l'éducation nationale comme des « vecteurs d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap ».

C'est dans ce contexte d'épuisement général que nous vous demandons :

- de revoir les conditions d'attribution des temps partiels, et notamment pour les personnels en fin de carrière. En effet, ces derniers se voient souvent obligés de se mettre en arrêt de travail pour faire face à la fatigue accumulée et au surmenage décuplé par les conditions actuelles. L'employeur se doit de protéger la santé physique et morale de ses personnels : le temps partiel est un dispositif indiqué et demandé pour soulager les personnels... mais accordé selon des conditions trop restreintes.

- Nous vous demandons aussi de ne plus imposer d'heures supplémentaires.

- Nous vous demandons d'alléger les effectifs

- Nous aimerions aussi avoir des éclaircissements sur le fait que les exigences liées au protocole sanitaire soient allégées pour les élèves dans les départements où les cas sont inférieurs à 50 pour 100 000 mais pas pour les enseignants. Nous vous rappelons que ceux-ci ont besoin de montrer leur visage dans un but pédagogique.

Merci de votre attention,

Pour la FNEC FP FO,

Aurélie Lejard, Cindy Garcia, Christophe Grimaux, Louise Loquet